

PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 AVRIL 2017 (N°3)

Le vingt-quatre avril deux mille dix-sept à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Cély-en-Bière s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sur convocation et sous la Présidence de Madame Maryse GARMARD-PETERS, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Maryse GARMARD-PETERS, Maire, Messieurs Charles QUERNE, Jean-Claude PAQUEREAU, Adjoint, Mesdames et Messieurs Silvana CALDERAN, Sonia DUSSOUS, Guillaume GAUTIER, Francis GUERRIER, Violette DESCHAMPS.

ABSENTS REPRESENTES : Monsieur Bruno LAMY donne pouvoir à Madame Maryse GARMARD-PETERS.

Monsieur François-Xavier VAZQUEZ donne pouvoir à Monsieur Guillaume GAUTIER.

Monsieur Bernard FLORY-LECUYER donne pouvoir à Madame Silvana CALDERAN.

ABSENTES EXCUSEES : Mesdames Janine RABIAN, Stéphanie CORRE.

ABSENTS : Madame Véronique CASAGRANDE, Monsieur Robert REGULA.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Silvana CALDERAN.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2017

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2017, adressé in extenso à chaque membre, est adopté et signé à l'unanimité des membres présents.

21 TRAVAUX DE CREATION D'UN PREAU, D'UNE SALLE MULTI-ACTIVITES A L'ECOLE ET D'UNE RAMPE D'ACCES PMR RELIANT L'ECOLE A LA CANTINE : LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET ATTRIBUTION DU MARCHE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21 ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le 4^{ème} contrat rural ;

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises dans le cadre d'un marché à procédure adaptée et à signer le marché avec les titulaires qui seront retenus ;

Il convient de se prononcer sur la définition de l'étendue des besoins à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

Madame le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme de travaux :

- Aménagement d'une salle multi-activités dans le préau existant,
- Création d'un nouveau préau,
- Création d'une rampe d'accès PMR reliant l'école à la cantine.

Le coût prévisionnel total des travaux est estimé à 213 605.00 € HT.

Les travaux seront répartis en 4 lots comme suit : gros œuvre VRD / menuiseries extérieures / charpente-couverture / cloisons faux plafond-électricité-revêtements.

Madame le Maire précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée. Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE le Maire à engager la procédure de passation du marché à procédure adaptée dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus ;
- AUTORISE le Maire à signer le marché à intervenir dans la limite de l'estimatif du maître d'œuvre ;
- et DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif communal.

QUESTIONS DIVERSES

Ilots de stationnement rue de la Charbonnière : M. QUERNE précise que suite au courrier de plusieurs riverains, une réunion de concertation est programmée le 2 mai 2017.

Fête des voisins : Monsieur GUERRIER s'interroge sur la fête des voisins. Réponse : la date nationale est fixée au vendredi 19 mai 2017 et la commune demande à chaque quartier de s'organiser de manière autonome.

Samedi 17 juin 2017 : Madame le Maire informe le Conseil qu'une grande manifestation rassemblera sur le plateau sportif le pique-nique communal et une kermesse organisée par les parents d'élèves avec en appui l'association Au fil d'ici. Les recettes de cette journée seront reversées à l'école.

Eau à l'école : Madame le Maire précise qu'à la demande des enseignantes, l'eau des lavabos des toilettes, actuellement tiède, sera désormais froide pour être bue par les enfants dans des meilleures conditions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures vingt minutes.

M. GALMARD-PETERS

C. QUERNE

J.C. PAQUEREAU

S. DUSSOUS

S. CALDERAN

G. GAUTIER

F. GUERRIER

V. DESCHAMPS